

26 avr 2004 -02:00

Elargissement UE et documents de voyage belges

A partir du 1er mai 2004, suite à l'adhésion de 10 nouveaux Etats-membres à l'Union Européenne, les citoyens belges pourront voyager vers 6 pays supplémentaires avec une simple carte d'identité en ordre de validité. Nos compatriotes, qui jouissent déjà de cette faculté avec les 14 autres Etats-membres actuels* ainsi qu'avec Malte, Chypre, la Hongrie et la Slovénie, pourront dès le 1er mai 2004 faire de même à destination de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la République Tchèque (n.b. jusqu'au 1er mai, un passeport valable demeurera nécessaire pour se rendre dans ces six pays).

A partir du 1er mai 2004, suite à l'adhésion de 10 nouveaux Etats-membres à l'Union Européenne, les citoyens belges pourront voyager vers 6 pays supplémentaires avec une simple carte d'identité en ordre de validité. Nos compatriotes, qui jouissent déjà de cette faculté avec les 14 autres Etats-membres actuels* ainsi qu'avec Malte, Chypre, la Hongrie et la Slovénie, pourront dès le 1er mai 2004 faire de même à destination de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la République Tchèque (n.b. jusqu'au 1er mai, un passeport valable demeurera nécessaire pour se rendre dans ces six pays).

Bruxelles, 26 mai 2004, A partir du 1er mai 2004, suite à l'adhésion de 10 nouveaux Etats-membres à l'Union Européenne, les citoyens belges pourront voyager vers 6 pays supplémentaires avec une simple carte d'identité en ordre de validité. Nos compatriotes, qui jouissent déjà de cette faculté avec les 14 autres Etats-membres actuels* ainsi qu'avec Malte, Chypre, la Hongrie et la Slovénie, pourront dès le 1er mai 2004 faire de même à destination de l'Estonie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Slovaquie et de la République Tchèque (n.b. jusqu'au 1er mai, un passeport valable demeurera nécessaire pour se rendre dans ces six pays). Il n'est cependant pas exclu que certains de nos compatriotes désirant visiter ces pays sur base de la seule carte d'identité puissent toutefois rencontrer des difficultés à la frontière : en effet, les nécessaires ajustements liés à la mise en place du nouveau système pourraient occasionner une certaine confusion à l'une ou l'autre frontières durant une courte période. Ceci est surtout susceptible de se produire dans des postes-frontières de taille moyenne ou modeste (n.b. l'Elargissement de l'Union n'affecte pas l'existence de contrôles aux frontières dans les nouveaux Etats-membres). Dès lors, afin d'éviter tout éventuel désagrément, le SPF Affaires étrangères conseille aux Belges se rendant dans les Pays Baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie), en Pologne, en Slovaquie ou en République Tchèque pendant les premières semaines du mois de mai de prendre malgré tout de leur passeport avec eux s'ils disposent déjà d'un tel document. La possession d'un passeport pour voyager dans ces 6 pays au cours de cette période est en revanche fortement recommandée pour les titulaires de cartes d'identités provisoires et de certificats d'identité (n.b. document délivré aux enfants de moins de 12 ans). * France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Espagne, Italie, Autriche, Danemark, Irlande, Portugal, Grèce, Finlande, Suède - sur les documents requis pour voyager en dehors de l'Union Européenne : <http://www.diplomatie.be/fr/travel/traveldocs.asp>.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 81 11

<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie

Porte-parole

+32 477 40 32 12

Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart

Porte-parole adjointe

+32 2 501 87 66

Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be